

# DICRIM

*(Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs)*



Commune de : MICHERY  
(YONNE)

## *Le mot du maire*

La commune de MICHERY est située à 100 KM de Paris, et en bordure de la rivière l'Oreuse. Le risque majeur auquel est soumis la commune est un risque « technologique » majeur lié à l'implantation de la société TITANOBEL, classée site SEVESO « seuil haut ».

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

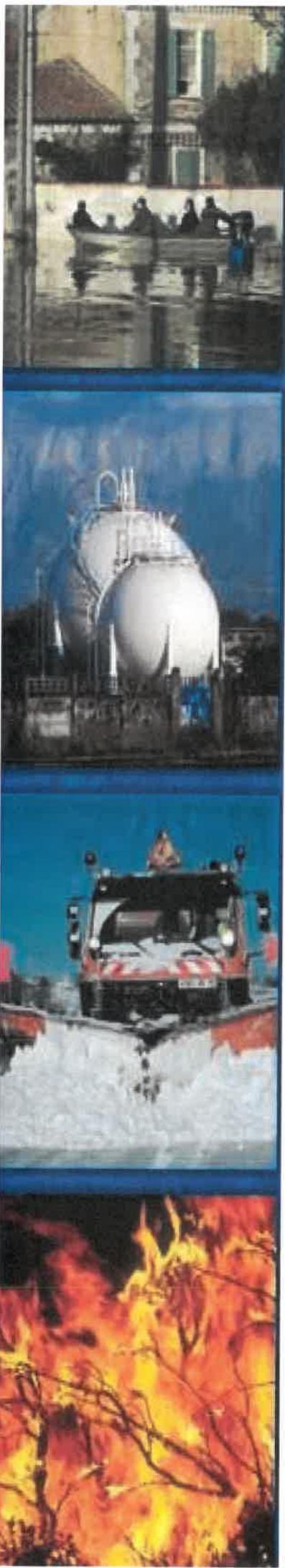
*Le Maire*



*Francis GARNIER*

*LE MAIRE*

*Francis GARNIER*



# LES RISQUES

## COMMUNE de MICHERY

## DICRIM

### RISQUE INONDATION

Référence : PPR (prescrit ou approuvé + date) OU Atlas Zone Inondable OU Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)



### Cartographie des zonages PPR Commune de Michery



#### Légende

 PPR Zone rouge

 PPR Zone bleue

 Gravières

 Cote de la crue de référence : crue de 1910

## **ACTION DU MAIRE**

---

- *Permanence mairie*
- *Déviations route de Bray sur seine et la route communale de Pont sur Yonne*
- *Déclenchement PCS*
- *Consultation des sites internet VIGICRUES et METEO France*

## **ALERTE**

---

- *Distribution dans les boites aux lettres de la présente fiche indiquant l'arrivée de la crue et ses conséquences pour les habitants*
- *Affichage public de cette fiche dans la commune*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

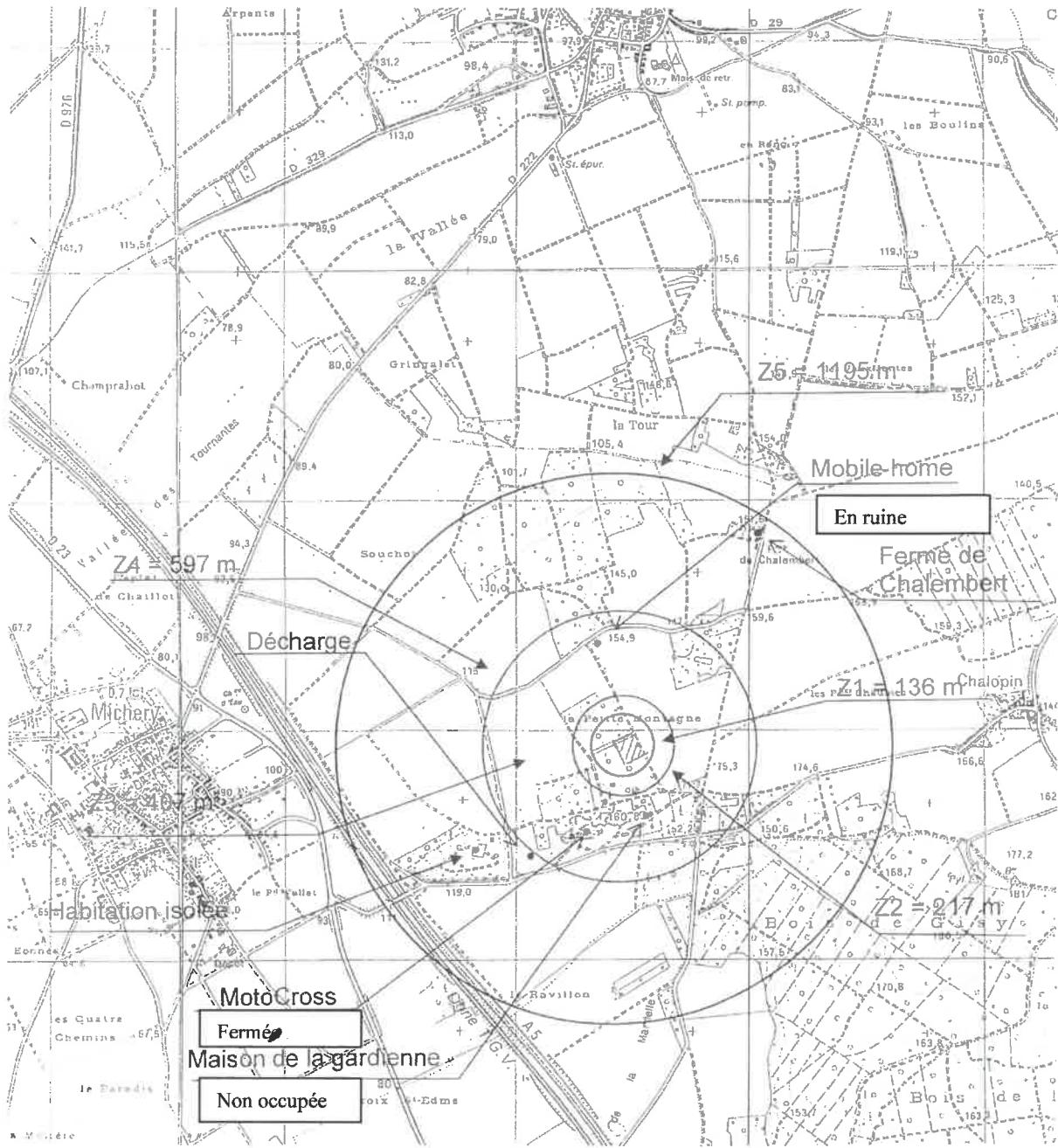
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

# COMMUNE de MICHERY

## DICRIM

## RISQUE SITE SEVESO : *TITANOBEL EXPLOSIFS*

## Référence : Plan Particulier d'Intervention (PPI)



## **ACTION DU MAIRE**

- Alerté par les services de police et le préfet, se tient informé des consignes à suivre
  - Engage des moyens municipaux en renfort : ouvrir une pièce de la mairie en guise de Poste de Commandement Opérationnel, etc.
  - Alerté les services techniques de la ville pour une éventuelle mise en place d'une déviation à la demande des forces de l'ordre

- Organise avec l'appui du centre opérationnel départemental (COD) l'accueil des populations éventuellement évacuées (Ferme de Chalembert).

## **ALERTE**

Habitations zone de dangers : Ferme de Chalembert (M.&Mme BAYON voir annuaire p.26-27)

Aucune présence sur l'installation de moto cross (fermée depuis plusieurs années) et le mobile home (en ruine)

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupera d'eux (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

Dans le cas du dépôt d'explosifs de MICHERY, le risque est principalement de trois natures :

- L'incendie d'un magasin d'explosifs ou de détonateurs ;
- L'explosion d'un magasin d'explosif ou de détonateurs qui peut être soit la conséquence d'un incendie soit le résultat d'une erreur de manipulation ;
- L'incendie traditionnel sans risque d'explosion.

### **COMMUNE de MICHERY**

### **DICRIM**

### **RISQUE CANICULE**

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

## **ACTION DU MAIRE**

**Dans tous les cas :**

- *Organiser une permanence à la Mairie*

**En cas de canicule :**

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*

- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés : la mairie.*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

## ALERTE

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

---

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de MICHERY  
**DICRIM**

**AUTRES RISQUES CLIMATIQUES**

**ACTION DU MAIRE**

**Dans tous les cas :**

- *Organiser une permanence à la Mairie*

**En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :**

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*



**ALERTE**



- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

### **En cas de fortes précipitations :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondé
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

### **En cas d'orages :**

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

### **En cas de vents violents :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

### **En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de MICHERY  
**DICRIM**

**RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES**



Le transport de matières dangereuses implique les départementales D23 et D 976, ainsi que l'autoroute A19. Enfin, le TGV qui transporte uniquement des passagers peut être utilisé un jour pour le transport de matières dangereuses.

**ACTION DU MAIRE**

**Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :**

- *Permanence mairie*
- *Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

*D976 : Grande Rue, Rue de l'Eglise, Rue Marc Bizot/ D23 : Rue Charles De Gaulle, Rue du 8 mai 1945*

**ALERTE**

*Message pompiers / préfecture / radio / TV*

*Cloche de l'église avec le signal correspondant (signal national d'alerte)*

*véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page...)*

*Sonnerie à la volée pendant 3 fois une minute avec un intervalle d'une minute : CONFINEMENT DE LA POPULATION (cf. « recensement des moyens matériels de la commune » p.31*

**CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche

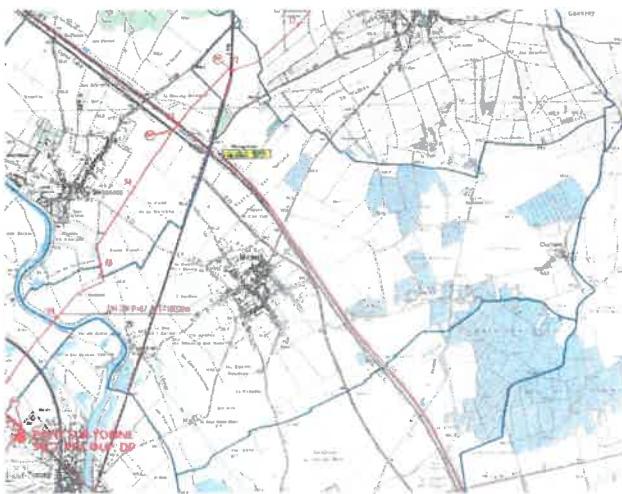
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

## COMMUNE de MICHERY

### DICRIM

#### RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP

Référence : Document GRT GAZ conservé en Mairie



Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm – périmètre de sécurité = 65 m

pour une buse de diamètre 200mm – périmètre de sécurité = 100 m

#### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité, par exemple :

- *Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

#### ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Cloche de l'église*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page...)*  
voir p.31 « *recensement des moyens matériels de la commune* »

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de perçement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

- *Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite*

- Eloigner toute personne du lieu de la fuite
  - Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
  - Téléphoner d'urgence à GRTgaz (0.800.246.102)
  - Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu
- Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz

## COMMUNE de MICHERY

### DICRIM

#### RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

#### Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr))

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

#### ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : M. Marcel MAZALEYRAT*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

#### Pour la grippe aviaire :

*Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2*

#### Pour la grippe A :

*Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

### **Pour la grippe aviaire :**

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

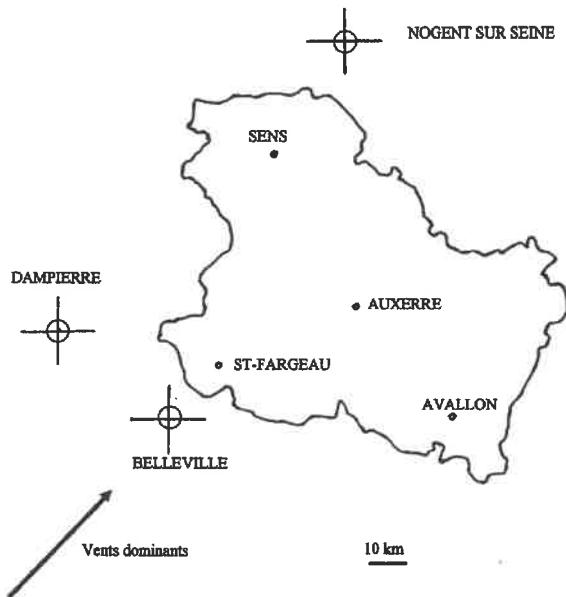
### **Pour la grippe A :**

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

## **COMMUNE de MICHERY**

### **DICRIM**

## **RISQUE NUCLEAIRE**



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

## **ACTION DU MAIRE**

- *Information de la population et des ERP*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

## **ALERTE**

---

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Cloche de l'église*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page ...)*
- *⚠ au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
  - Fermer toutes les ouvertures
  - Ne pas fumer
  - Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
  - Ecouter la radio
  - Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

## COMMUNE de MICHERY

## DICRIM

### ANNUAIRE D'URGENCE

#### A n'utiliser qu'en cas d'urgence.

N'encombrez pas inutilement le réseau cela sera préjudiciable à tous.

Ne cédez pas à la panique quelque soit le risque considéré, mais écoutez les messages diffusés par le personnel communal et/ou les médias. Respectez les instructions et les conseils communiqués.

**RAPPELEZ-VOUS :** Il y a lieu de se conformer aux conseils communiquer par les médias, les services de l'Etat pour ne pas mettre sa vie en danger voire celle des autres (famille, voisins, sauveteurs...).

➔ il est important d'avoir chez soi une radio portable ou radio-réveil avec des piles de rechange (cas coupure d'électricité).

**LES REFLEXES QUI SAUVENT :**  
gardez votre calme,  
appliquez les consignes ci-jointes.

#### MEDIAS - RADIOS

France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz

#### SITES INTERNET

Météo France	<a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a>
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing

#### NUMEROS UTILES

MAIRIE DE MICHERY	TEL. 03.86.96.35.05/ FAX 03.86.96.48.20 EMAIL : mairie-michery2@wanadoo.fr
POMPIERS CODIS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex DDSV)	03.86.72.69.00
DDSCPP (ex DDASS)	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36
TITANOBEL	Responsable du site de Michery 03.86.67.91.00 06.72.75.57.39